

Les professionnels des secteurs sanitaire, médico-social et social travaillent aujourd'hui dans un cadre juridique prédéterminé. Il arrive, dans leur pratique, que des questionnements, notamment éthiques, émergent quant à l'application des règles professionnelles. C'est souvent le cas autour des principes du secret professionnel et de la transmission d'informations. Cette formation donnera aux professionnels les connaissances nécessaires au partage de l'information dans le respect des principes éthiques et des règles juridiques.

Formateur

Sylvie Andry, titulaire d'une licence en ingénierie de la santé et d'un Master « Management des organisations sanitaires et médico-sociales », responsable de secteur

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Maîtriser le contexte juridique et législatif
- Maîtriser le champ d'application du secret professionnel
- Maîtriser les principes de la levée du secret professionnel
- Appliquer les bonnes pratiques du partage d'information en établissement social, sanitaire ou médico-social

Public concerné

- Professionnels travaillant dans un établissement sanitaire, social ou médico-social en lien avec la prise en charge des publics
- Groupe de 16 stagiaires maximum

Prérequis

Intervenir dans le secteur sanitaire, social ou médico-social

Format

Formation inter ou/et intra-établissement

Durée

1 jour (7 heures)

Modalités pédagogiques

- Modalités de mise en œuvre : présentiel ou classe virtuelle
- Éléments matériels et techniques : support pédagogique
- Modalités pédagogiques en lien avec les objectifs : apports théoriques, quiz, échanges d'expériences et de pratiques professionnelles, études de cas, mises en situation et analyse

Suivi et évaluation des acquis

- Recueil des attentes du commanditaire et des stagiaires
- Suivi de l'exécution de l'action : émargement par demi-journée
- Évaluation des acquis à l'entrée : quizz
- Évaluation des acquis en continu : participation aux échanges, analyse de situations rencontrées dans la pratique
- Évaluation des acquis en fin de formation donnant lieu à la délivrance d'une attestation de fin de formation

Prix

INTRA : 1 300 € / jour pour le groupe

INTER : 280 € / jour / personne

Contenu

Matin – (durée 3h30)

La notion de secret professionnel

- Historique
- Définition : pas de définition juridique, définition consensuelle
- Objectifs : préservation du droit à la vie privée, établissement d'une relation de confiance entre l'usager et le professionnel
- Fondements : sociologique, psychologique, juridique
- Autres concepts : secret médical, obligation de discrétion, obligation de réserve, confidentialité

Les principes du secret professionnel

- Cadre légal : code civil, code pénal, code de l'action sociale et des familles, code de la santé publique
- Informations protégées par le secret professionnel : confidences, connaissances, notes, avis juridique
- Professionnels soumis au secret professionnel : par état, par profession, par mission
- Responsabilités : morale, déontologique, civile, pénale
- Violation du secret : critères, sanctions (civile, pénale, disciplinaire)

Après-midi – (durée 3h30)

L'obligation de révélation : la levée du secret professionnel

- Une notion : le péril
- Trois critères : l'imminence, la constance, la gravité
- Principe : transmission d'une information à une autorité (administrative, médicale, judiciaire)
- Objectifs : protection des personnes, préservation de la santé publique et de l'ordre public, bon déroulement des procédures de justice
- Révélation imposées par la loi : dérogations obligatoires
- Révélation autorisées : dérogations permissives

Le partage d'information à caractère secret

- Notion de secret partagé : abus de langage
- Définition
- Cadre légal
- Partager pour quoi
- Partager avec qui
- Question du consentement
- Conditions à réunir : partage entre professionnels tous soumis au secret, possibilité et non obligation, au service d'un plan d'actions, avec un seul objectif